

Formulaire demande d'exonération des droits d'inscription Année universitaire 2025-2026

Tout.e étudiant.e en difficultés sociales et financières souhaitant s'inscrire en formation initiale à l'Université Paris Est-Créteil (UPEC) peut déposer, dans les délais fixés par le calendrier, **un unique dossier de demande d'exonération des droits d'inscription**.

Avant de déposer sa demande, l'étudiant.e doit avoir effectué le paiement de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) qui reste obligatoire et ne pas enclencher le paiement de son inscription administrative.

Ensuite, l'étudiant. e peut remplir le formulaire, rassembler les pièces justificatives demandées et transmettre son dossier par mail à : exoneration@u-pec.fr

Les demandes complètes et déposées dans les délais fixés seront examinées de manière strictement anonyme lors des commissions d'exonération. L'avis de la Commission d'exonération prendra en compte les éléments pédagogiques et sociaux indiqués dans le dossier de demande. L'exonération accordée pourra être totale ou partielle (étudiants extracommunautaires).

Après avis de la commission, l'étudiant.e sera informé.e de la décision du président de l'université dans les 15 jours suivants la date de la commission.

l° étudiant.e :					
☐ Madame ☐ M	onsieur				
IOM de naissance	:	Prénom :			
IOM d'usage :					
Date de naissance	Lieu de naissance :				
Adresse :					
-él :	Courriel :				
A £-:+					
☐ Oui / ☐ Non Si vous êtes do		<u> </u>			
□ Oui / □ Non Si vous êtes do Avez-vous un c		<u> </u>			
□ Oui / □ Non Si vous êtes do Avez-vous un c	ctorant : ontrat doctoral ?	<u> </u>	à l'UPEC ? 🗌 Oui 🗌 Non		
□ Oui / □ Non Si vous êtes do Avez-vous un c ➤ Parcour Années	ctorant : ontrat doctoral ? Oui Non - Avez-v rs universitaire Université, lycée ou école - Ville ou Pays Exemple : université de Rouen	ous des vacations d'enseignement à Intitulé et niveau d'études Exemple : L1	à l'UPEC ?		
□ Oui / □ Non Si vous êtes do Avez-vous un c ➤ Parcous Années universitaires	ctorant : ontrat doctoral ? Oui Non - Avez-v rs universitaire Université, lycée ou école - Ville ou Pays Exemple : université de Rouen	ous des vacations d'enseignement à Intitulé et niveau d'études Exemple : L1	à l'UPEC ?		
□ Oui / □ Non Si vous êtes do Avez-vous un c ➤ Parcous Années universitaires	ctorant : ontrat doctoral ? Oui Non - Avez-v rs universitaire Université, lycée ou école - Ville ou Pays Exemple : université de Rouen	ous des vacations d'enseignement à Intitulé et niveau d'études Exemple : L1	à l'UPEC ? 🗌 Oui 🗌 Non		
Oui / Non Si vous êtes do Avez-vous un c Parcoui Années universitaires	ctorant : ontrat doctoral ? Oui Non - Avez-v rs universitaire Université, lycée ou école - Ville ou Pays Exemple : université de Rouen	Intitulé et niveau d'études Exemple : L1 Anglais	à l'UPEC ? 🗌 Oui 🗌 Non		

L'UPEC, représentée par son Président, est le responsable du traitement de vos données personnelles recueillies lors de votre inscription à une formation. Elles permettent à l'université d'assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, et également le pilotage de l'établissement, d'apporter des aides aux étudiants pour améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être, de réaliser des enquêtes conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, d'organiser les élections statutaires au sein de l'établissement, de gérer les transferts des inscriptions administratives vers le CNOUS, d'assurer la remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur et à la remontée des inscrits dans le cadre des plateformes nationales.

Votre demande d'exonération doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande d'exonération complété
- Un courrier motivant votre demande
- Une copie de la décision d'acceptation de votre candidature si votre inscription administrative n'est pas effectuée (parcoursup, monmaster, e-candidat ou Etudes en France)
- Une copie de l'attestation de paiement de la CVEC
- Si vous êtes doctorant, merci de de nous transmettre l'autorisation d'inscription du président de l'UPEC
- Justificatifs des principales charges et dépenses (dernières fiches de paie, loyer, avis d'imposition avec état civil du demandeur ect ...)

> Calendrier des commissions :

MOIS	NIVEAUX	DATE LIMITE DE DEPOT DES DEMANDES	DATE DE LA COMMISSION
SEPTEMBRE 2025	LICENCE et MASTER 1	Vendredi 05 septembre 2025	Vendredi 12 septembre 2025 14H00 à 16H30
OCTOBRE 2025	MASTER 2	Vendredi 03 octobre 2025	Vendredi 10 octobre 2025 14H00 à 16H00
DECEMBRE 2025	DOCTORAT	Vendredi 07 novembre 2025	Vendredi 14 novembre 2025 14H00 à 16H00

Etudiant.e.s non-éligibles à l'exonération partielle ou totale des frais d'inscription :

- Les étudiants inscrits en formation en apprentissage, en contrat de professionnalisation ou formation continue
- Les étudiants inscrits en diplôme universitaire (DU, CU ...)
- Les étudiants inscrits à l'IEJ (CRFPA)
- Les étudiants boursiers sur critères sociaux du Crous pour l'année en cours (y compris les étudiants éligibles en attente de notification de bourse)
- Les étudiants qui ne justifient pas de leurs difficultés financières et/ou sociales
- Les étudiants extra-communautaires primo-arrivants en université française s'inscrivant en Capacité de droit, en BUT, en DEUST, en Licence ou en Licence professionnelle (tous niveaux)
- Les étudiants extra-communautaires bénéficiant déjà d'une exonération partielle (exception pour les demandeurs d'asile et assimilés qui peuvent faire une demande d'exonération totale)
- Les étudiants ayant déjà payés les droits d'inscription en partie (dont le paiement en trois fois) ou dans leur totalité

Liens utiles :

<u>del-ca-approbation-revision-deliberation-exonerations-des-droits-d-inscription-a-partir-de-2023-2024_1674487762147-pdf (u-pec.fr) Information sur les droits d'inscription des étudiants hors Union européenne, Espace économique européen, Suisse et Québec (u-pec.fr)</u>